

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°035

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG OCCITANIE			
OBJET :			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,
Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Depuis 2019, la Ville contribue à accompagner l'Etablissement Français du Sang (EFS) d'Occitanie dans l'organisation de ses campagnes de don du sang.

Afin de sensibiliser et d'inciter la population carcassonnaise à participer aux collectes organisées sur son territoire, la Ville de Carcassonne s'engage à :

- Autoriser la pose temporaire de panneaux akylux (150cm x 60cm) sur les principaux axes de la ville, une semaine environ avant les collectes organisées dans la commune ou les événements organisés sur le site. Les supports seront retirés dès la fin de l'événement. La pose et le retrait des panneaux sont pris en charge par l'EFS.
- Annoncer les événements organisés par l'EFS OCPM sur les panneaux d'affichage digitaux ainsi que sur le site Internet, les comptes sur les réseaux sociaux et le magazine de la mairie.
- Accorder, lors des demandes d'affichage de campagnes de communication de l'EFS, la mise à disposition d'un des réseaux municipaux sur le mobilier urbain Védiaud 2m², en fonction du remplissage du planning et des campagnes municipales en cours.
- Promouvoir le don de sang, de plasma et de plaquettes auprès des nouveaux arrivants de Carcassonne, notamment par l'insertion d'un tract de la Maison du don dans le sac shopping remis aux nouveaux arrivants lors des cérémonies d'accueil.
- Mettre à disposition des supports d'information sur le don de sang, de plasma et de plaquettes (fournis par l'EFS) sur les lieux d'accueil de la Mairie.
- Indiquer les coordonnées de la Maison du don sur le site Internet de la Ville, dans la rubrique « mon quotidien – social santé – numéros d'urgence et contacts – contacts locaux ».
- Faire paraître ponctuellement des articles de fond sur les besoins en produits sanguins sur le site internet de la mairie ou le magazine municipal.
- Faciliter la prise de contact entre l'EFS et le réseau des associations de Carcassonne.
- Faciliter l'organisation des collectes de sang en mettant à disposition, à titre gratuit, en fonction des besoins de l'EFS-OCPM, un local pour les opérations de collecte, sous réserve de disponibilité.
- Mettre à disposition du matériel (barrières vauban, accès électricité, tables, chaises...) nécessaires à l'organisation des collectes.
- Autoriser l'EFS-OCPM à disposer au sein de la Ville des totems annonçant les collectes, une semaine avant chaque collecte, ainsi que des flèches, banderoles et oriflammes de signalisation autour du lieu de collecte le jour de celle-ci.

- Assurer la communication interne auprès de l'ensemble des agents municipaux sur tous supports (e-mailings, affichage, notes internes...).

La dernière convention conclue avec la Ville a pris fin le 12 juin 2026. L'EFS a sollicité un renouvellement de ce partenariat pour une durée d'un an, reconductible d'année en année.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la nouvelle convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole avec l'Etablissement Français du Sang.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026